

Les dotations ont servi au financement notamment de certains services relevant du ministère des universités (pour 12,812 milliards de DA soit 52,06%), du ministère de la formation professionnelle (pour 3,33 milliards de DA soit 13,51%) du ministère de l'éducation pour 2,511 milliards de DA soit 10,20%) et de l'agriculture (pour 2,041 milliards de DA soit 8,29%).

Il s'agit en fait des subventions accordées à des établissements publics à caractère administratif qui ont également enregistré des augmentations de dépenses de personnel et de fonctionnement de leurs services correspondants.

A la même rubrique relevant des moyens des services, il y a lieu de constater la faible réalisation des crédits affectés à la partie afférente aux dépenses diverses soit 53% environ des prévisions (5,181 milliards de DA sur 9,727 milliards de DA) et leur relative régression par rapport à l'exercice précédent au titre des consommations de près de 45%.

Les dépenses de l'espèce ont particulièrement été le fait des charges communes (pour 4,288 milliards de DA soit 44,08%), de l'éducation nationale (pour 2,825 milliards de DA soit 29,04%), du ministère de l'intérieur et des collectivités locales (pour 563,83 millions de DA) et de la DGSN (pour 387,550 millions de DA).

Le budget des charges communes, quant à lui, a été sollicité dans le contexte pour couvrir les dépenses relatives:

- aux fonds spéciaux de la présidence de la République pour 20 millions de DA;
- aux fonds spéciaux du chef du gouvernement pour 25 millions de DA;
- frais de fonctionnement du conseil supérieur de l'information pour 24,200 millions de DA;
- frais de fonctionnement de l'ONDH pour 26,623 millions de DA.

2.1.4-Les interventions publiques

L'importance de cette rubrique ne cesse de croître au fil des exercices et sa place dans la structure du budget de fonctionnement s'est davantage affermie (33%).

Les crédits prévus à ce titre à hauteur de 98,817 milliards de DA ont été consommés à concurrence de 98,49% (soit 19% de plus qu'en 1992).

A ce propos, il peut être observé ce qui suit:

Action internationale

Les dépenses inhérentes à l'action internationale, ont connu une progression remarquable (+35%). Fixées à un montant de 1,904 milliard de DA, elles ont été consommées à 80% environ. L'enveloppe inscrite à cette rubrique a été allouée dans une large mesure aux charges communes (pour 1,997 milliard de DA soit 62,87% , aux affaires étrangères (pour 615 millions de DA soit 34,19%), à l'éducation nationale (pour 21,5 millions de DA soit 1,75%).

Les dotations affectées aux charges communes ont servi notamment à couvrir les dépenses relatives à la coopération internationale dont les crédits ont progressé de plus de 27% (passant de 340 millions de DA à 432,4 millions de DA) et les consommations considérablement augmenté de plus de 340,60% (passant de 93,75 millions de DA à 413,95 millions de DA en 1993).